



**SYNDICAT CGT**  
**BASE INTERMARCHE**  
**Rochefort-sur-Nenon**

**REUNIONS CE - DP - CHSCT**  
**MAI 2019**  
**La CGT vous informe**

### **ACTIVITES CE**

Du fait du changement de propriétaire, le cinéma Les Tanneurs ne prendra plus les contremarques CGR valable jusqu'au 19 août à partir du 26 juin, seules les CNC seront acceptées. Attention, Le CE ne remboursera pas les invendus.

Le concours de pêche est annulé par manque d'inscription.

Les catalogues de jouets seront distribués sur le mois de juin.

### **ORGANISATION DE TRAVAIL**

Depuis le début de l'année, nous constatons de nombreux départs malgré l'annonce de la nouvelle base avec plus d'emplois.

5 CDD n'ont pas été reconduits, 8 personnes ont démissionné (du jamais vu sur Rochefort en si peu de temps !), 9 départs en retraite sont prévus sur l'année, 2 personnes ont été licenciées pour inaptitude et 3 Appros ont été licenciées pour motif économique.

**La CGT se questionne :**

**Comment les volumes vont passer cet été ou au premier coup de chaud ?**

Cela n'émeut pas la Direction et se réjouit des nouveaux recrutements.

Elle ne retient pas les démissionnaires bien au contraire. Elle prévoit l'embauche d'intérimaires au 3 juin soit 6 préparateurs, 1 expéditionnaire et une administrative au SPDV alors que 3 Appros viennent d'être licenciées économiquement : cherchez l'erreur !

La direction a remis au CE la liste des salariés ayant travaillé le 8 mai et le 22 avril. Conformément à la convention, un salarié ne pourra pas travailler plus de 4 fériés sur 2019. Nous rappelons que le travail des fériés a un impact sur le coût colis de l'établissement, si vous gagnez plus sur le mois suivant, l'ensemble des salariés aura moins en intéressement.

### **BASE MIXTE ROCHEFORT 2**

La direction a enfin présenté en CE, les plans de Rochefort 2.

**Vous pouvez venir les consulter au local CE où ils sont affichés.**

### **CRECHE CERREALIA**

La direction recense les éventuels besoins de garde d'enfants dans le cadre du projet d'ouverture au 1er janvier 2020, d'une crèche « Les Pirates de Céréalia »

La crèche sera ouverte de 4 h 30 à 22 h 30 voire plus selon les besoins et toute l'année sauf le pont de l'Ascension. Le temps peut être d'une journée, ½ journée, minimum 2 heures.

## CHARTRE DES USAGES DES SYSTEMES D'INFORMATION

La direction a présenté au CHSCT et au CE, un projet de nouvelle charte informatique imposé par le groupe des Mousquetaires. Une fois l'avis donné par les Instances Représentatives du Personnel, vous aurez tous cette charte de 40 pages soumise à signature, document imbuvable. La CGT a posé des questions et a notamment demandé une synthèse afin que la charte soit compréhensible. Si vous ne respectez pas la charte, des sanctions peuvent être très importantes en cas de fuite d'informations.

## INTERESSEMENT

La CGT a refusé de signer l'intéressement espérant que les autres Organisations Syndicales en feraient autant afin de négocier quelque chose de plus honnête et régulier en terme de rémunération comme par exemple un 14ème mois.

En CE, les élus CGT ont déploré que l'accord soit signé et que la direction n'ait pas été en capacité de communiquer les résultats à fin avril. Ne rêvons pas, les résultats ne sont pas bons !

L'expert du CE a démontré que lors du dernier accord (2016/2018), les salariés de Rochefort ont perdu en moyenne 200 € par an soit 600 € sur 3 ans par rapport à l'accord (2013/2015). En 2018, l'activité sur Rochefort a été la plus forte de toutes les bases secs d'Intermarché (+2.2 %) et malgré cela nous n'avons pas l'intéressement en totalité. Cela est en partie du fait qu'il a fallu beaucoup d'intérimaires pour faire les volumes et un intérimaire fait en moyenne 50 colis de moins par heure qu'un CDI. Pour 2019, l'expert a indiqué que pour les mêmes volumes budgétés, la direction a budgété 14 personnes en moins ce qui nous fait dire que nous n'aurons pas encore la totalité de l'intéressement car la productivité budgétée ne sera pas atteinte...

\*\*\*\*\*

# **Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h**

## **NOUS EXIGEONS**

- *Une forte augmentation des salaires*
- *Un 14<sup>ème</sup> mois à la place de l'intéressement*
- *L'embauche des intérimaires en CDI*
- *La reconnaissance de l'ancienneté à partir de 3 ans.*
- *La suppression du travail du samedi,*
- *La baisse des productivités...*
- *La promotion en interne et non en externe*
- *Le respect des repos*
- *Le respect du temps de travail hebdomadaire*
- *Pas de travail les jours fériés*
- *Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire...*

Retrouvez ce tract du 24 mai 2019 sur le blog de la CGT Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>

